

N° 80
SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

1 avril 2026

PROJET DE LOI

*portant transposition de l'avenant n° 3 du 25 février 2026 au protocole
d'accord du 10 novembre 2023 relatif à l'assurance chômage*

(procédure accélérée)

*Le Sénat a adopté, en première lecture,
après engagement de la procédure accélérée,
le projet de loi dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 470, 488 et 489 (2025-2026).

Article unique

La deuxième phrase de l'article L. 5422-2 du code du travail est complétée par les mots : « ou de ce que les intéressés relèvent du 2° du I de l'article L. 5422-1 ».

Délibéré en séance publique, à Paris, le 1 avril 2026.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER